



REGLEMENT DE CONSULTATION

GROUPEMENT DE COMMANDE :

- *Maîtres d'ouvrage* :

Communauté de communes Vallée de l'Homme

Communauté de communes Terrassonnais en Périgord Noir Thenon
Hautefort

- *Coordonnateur du groupement de commande* :

Communauté de communes Vallée de l'Homme, présidée par
M. Philippe LAGARDE

***Objet du marché* :**

Animation 2018/2021 du document d'objectifs du site Natura 2000
FR7200667 des coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

N° du marché : 2018-08-Natura2000

Date limite de réception des offres :

Mercredi 26 septembre, avant 12 heures

1 / Objet du marché

Animation 2018/2021 du document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200667 des coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

La mission décrite dans le présent document de consultation a pour objet d'assurer la mise en œuvre des actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, telles que définies dans le Document d'Objectifs de ce site Natura 2000.

Elle s'articule autour de 3 **grandes phases** détaillées dans le présent dossier :

- Communication et mise en œuvre de la contractualisation ;
- Synthèse, bilan, mise à jour du Document d'Objectifs.
- Appui à l'Évaluation des Incidences, information et sensibilisation.

2 / Remise des offres

Date et heure limites de réception : 26 septembre 2018 avant 12h délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

3 / Conditions de la consultation

3- 1 Procédure

Le marché est passé dans le cadre des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics relatif aux conditions réglementaires d'une procédure adaptée.

3- 2 Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés solidaires.

3- 3 Options et variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3- 4 Décomposition en tranches

Le présent marché est un marché unique pour les trois années d'animation.

3- 5 Délai d'exécution

La durée totale du marché ne pourra excéder 4 années.

Le point de départ de ce délai est fixé par la date de réception de la notification d'attribution du marché public par le titulaire.

3- 6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3- 7 Propriété des résultats

Le maître d'ouvrage est propriétaire de tous les documents réalisés dans le cadre de la commande. Il a la possibilité de les utiliser, de les modifier et de les diffuser autant que de besoin. Les données sensibles et confidentielles feront l'objet d'une diffusion restreinte.

3- 8 Mois Mo Etudes

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de août 2018 (ce mois est appelé « mois mo études »). Les offres seront établies en euros.

3- 9 Négociation

Le Maître d'Ouvrage peut négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.

3- 10 Prix

Le présent marché est passé à prix ferme non révisable.

4 / Présentation des offres

Le présent cahier des charges est remis gratuitement à chaque candidat.

Les éventuelles demandes de renseignements complémentaires sont à solliciter auprès de
Anne PEYRE Directrice Adjointe CCVH

Tel : 05 53 45 43 91

Mail : a.peyre@cc-vh.fr

4-1 Dossier de candidature

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier de candidature devra comporter l'ensemble des pièces prévues par les articles 44 à 46 du Code des Marchés Publics :

- **une lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants** (imprimé DC1). Ceci est désormais le seul document de la candidature qui doit être signé. C'est une pièce centrale du dossier de candidature ;
- **une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement** (imprimé DC2). En cas de groupement, chacun des membres doit remplir ce formulaire. La signature de ce document est désormais inutile ;
- **une déclaration de sous traitance** (imprimé DC4). Il permet de déclarer un sous-traitant lors de la passation ou à un tout autre moment durant l'exécution du marché ;
- **l'état annuel des certificats reçus** (formulaire NOT12) ;
- **des attestations d'assurance** responsabilité civile ;
- **un descriptif** des moyens humains et matériels dont dispose le candidat accompagné des C.V des membres de l'équipe ;
- **une liste des références** se rapportant à des prestations de même nature en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, attestant de la compétence du candidat à réaliser le marché.

Il est recommandé aux candidats d'utiliser les formulaires mis à leur disposition à l'adresse suivante :
<http://www.marchespublicspme.com/formulaires-marches-publics.html>

Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu (article 46 du Code des Marchés Publics)

Ce document sera à fournir dans un délai de 8 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage :

- **une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale**, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222 5 1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

4-2 Composition de l'offre

Les candidats auront à produire, daté et signé par eux, un projet de marché comprenant :

- **l'acte d'engagement** ci-joint dûment complété, daté et signé en original par la personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise (ne pas omettre le cachet de l'entreprise). La première partie contient tous les éléments relatifs à la consultation. La deuxième partie est réservée au maître d'ouvrage et remplie par lui ;
- **le cahier des charges** (administratif et technique) ci-joint, pour partie complété, daté et signé;
- **le bordereau des prix** et le détail quantitatif estimatif dûment complétés, datés et signés
- **une note méthodologique** décrivant le contenu précis de la prestation afin de tenir les délais en indiquant le calendrier prévisionnel de travail et la durée prévisionnelle des différentes phases prévues, les différents procédés d'exécution envisagés et les moyens matériels et humains qui seront utilisés. La fourniture d'un rétro-planning est demandée. La note désignera un interlocuteur privilégié, chef de projet. Cette personne sera notamment chargée de participer aux réunions de travail ;
- **un devis détaillé** et signé sera établi (détail des coûts de réalisation estimés pour chaque prix du bordereau des prix). Les montants devront figurer en H.T et T.T.C (cf acte d'engagement) ;
- En cas de sous traitants, et pour chacun d'entre eux, les mêmes documents que ceux exigés du candidat, afin de justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières ;
- un **Relevé d'Identité Bancaire**.

5 / Examen des offres

La personne responsable des marchés éliminera les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

Après examen des offres, le maître d'ouvrage pourra engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté une offre.

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

- qualité technique 50%
- offre financière 50%

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats ou la déclaration mentionnée à l'article 46 du Code des Marchés Publics, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par la personne responsable des marchés qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Pour ce critère, il est précisé que dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix, le montant de ce prix serait rectifié pour le

jugement de l'offre. Si le concurrent est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix corrigé; En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

6 / Envoi des offres

Les offres peuvent être envoyées ou remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté de communes Vallée de l'Homme

4, place de la Mairie

24620 Les Eyzies de Tayac-Sireuil

Mention à faire apparaître sur l'enveloppe

Marché pour l'animation du site Natura 2000 des coteaux calcaires de la vallée de la Vézère

pour la période 2018/2020 + nom du candidat

« NE PAS OUVRIR »

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus. Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans le présent règlement de consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.